

FICHE DOCUMENTAIRE

1. Le marché de la sécurité privée : enjeu stratégique de puissance pour les états ?
2. Chef d'escadron (Gendarmerie) Olivier LE BIANIC (France)
3. 16 mars 2006
4. Division D
5. Mémoire de géopolitique

Les sociétés privées de sécurité ont connu un essor spectaculaire depuis le début des années 1990 ; leur champ de compétences s'est élargi tant sur la scène intérieure des Etats que dans les zones d'engagement à l'étranger. Les pays anglo-saxons se sont engouffrés dans cette brèche, tandis que la France reste en retrait compte tenu de sa culture legaliste et d'une vision dépassée du mercenariat. Cela n'empêche pas ses anciens militaires d'offrir leurs services aux sociétés étrangères. Ce non-choix Français n'engendre-t-il pas une perte d'influence sur la scène internationale ?

Le développement de ces entreprises chargées de missions de sûreté porte en germe des avantages considérables pour les Etats, tant au plan politique et militaire qu'économique. C'est donc un facteur indiscutable d'accroissement de leur puissance.

Pour autant, des dangers tout aussi considérables sont à craindre pour la stabilité de l'ordre international et le respect des droits fondamentaux de la personne humaine. La France pourrait rentrer dans le jeu en proposant un modèle alternatif, moderne et légitime, qui respecte à la fois le libre jeu du marché et les populations civiles, en se fixant clairement comme but ultime l'instauration de la paix et de la prospérité dans les zones où règne la violence.

6. Puissance, impérialisme, sécurité, mercenariat, externalisation



***LE MARCHÉ DE LA SECURITE PRIVEE : ENJEU
STRATEGIQUE DE PUISSANCE POUR LES ETATS ?***

**Mémoire de géopolitique
du chef d'escadron Olivier LE BIANIC
dans le cadre du séminaire « Géopolitique et économie »**

Directeur : Christian HARBULOT

Mars 2006

**Le marché de la sécurité privée :
enjeu stratégique de puissance pour les états ?**

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : SSP ET SMP : UN MARCHÉ PROMETTEUR

- Avantages d'ordre politique et stratégique
- Avantages d'ordre militaire et tactique
- Avantages d'ordre économique
- L'approche réaliste du concept de puissance

**DEUXIEME PARTIE : LES ECUEILS D'UNE PRIVATISATION
INCONTROLEE DES DETENTEURS DE LA FORCE ARMEE**

- L'évaporation des meilleurs éléments des armées régulières
- Les risques inhérents au métier
- Un dangereux déficit de coordination avec les moyens régaliens
- Une compétence moyenne en baisse ?
- Un enrichissement à l'odeur de soufre
- La question de l'éthique
- La faiblesse du cadre juridique et déontologique international
- L'approche idéaliste du concept de puissance

**TROISIEME PARTIE : PLAIDOYER POUR L'ECLOSION D'UN MODELE
ALTERNATIF D'INSPIRATION FRANCAISE**

- La vision de Van Creveld et le rêve de Toffler
- La France et les SMP
- Une approche culturelle française des questions de sécurité qui reste à valoriser
- Propositions

« *Le commerce ne peut pas exister sans la guerre, pas plus que la guerre sans le commerce* »

Jan Coen, gouverneur de la Compagnie hollandaise des Indes orientales (1614).

INTRODUCTION

S'il est banal d'entendre dire de la prostitution qu'elle est le plus vieux métier du monde, particulièrement pour la gent féminine, on pourrait presque en dire autant du mercenariat pour le sexe fort. Vendre son corps ou son bras armé contre rémunération, sans s'embarrasser de considérations d'ordre moral, constitue depuis la nuit des temps un moyen rapide de valoriser des qualités physiques naturelles.

L'essor formidable, durant la dernière décennie, des sociétés privées qui se sont engouffrées dans la fourniture de services de sécurité civile et militaire amène à s'interroger : est-ce là le dernier avatar du métier de mercenaire, simplement adapté au nouvel ordre économique et géopolitique, ou est-ce une révolution complète dans la manière de concevoir la protection des intérêts vitaux et des intérêts de puissance d'un Etat moderne ? L'intérêt que marque actuellement le ministère de la Défense Français pour l'externalisation de différentes catégories de prestation rend cette question actuelle et pertinente.

Cavaliers germains et archers scythes de l'armée Romaine, lansquenets et reîtres des souverains de la Renaissance, *condottieri* des principautés de la botte italienne, corsaires des rois européens, témoignent au long de l'histoire de la permanence d'un recours à des soldats de fortune. Il se pourrait en fait que ce soit l'affrontement quasi-exclusif d'armées citoyennes qui ait constitué la véritable parenthèse historique, et non l'inverse. En effet, au sortir de la guerre de trente ans, la signature du traité de Westphalie en 1648 consacre l'idée d'affrontements d'armées exclusivement nationales, tirant directement leur force des ressources humaines et matérielles des Etats modernes en formation. Cette mutation prend véritablement corps avec les levées de troupes citoyennes de la Révolution française. Cela provoque un déclin inexorable du mercenariat durant plus de trois siècles, jusqu'à ce que ce phénomène ne revêtisse plus qu'un caractère anecdotique au lendemain de la seconde guerre mondiale.

La période immédiatement consécutive aux grands mouvements de décolonisation verra s'ouvrir une ère peu glorieuse pour les mercenaires, qui, s'ils restent peu nombreux,

s'illustrent sous le sobriquet d'« affreux » dans un rôle dévastateur en Afrique subsaharienne, en mettant leurs armes au service d'intérêts par trop particuliers et obscurs. Le Français Robert « Bob » Denard, le belge Jean Schramme et le britannique Mike Hoare resteront les figures de proue de cette génération de mercenaires au style artisanal, poursuivant souvent les combats perdus par leur propre pays, au Congo belge, au Yémen ou au Biafra.

Il faut attendre la survenance, au début des années quatre-vingt dix, de deux événements, l'un majeur et l'autre de portée plus limitée, pour observer une transformation notable du monde des fournisseurs privés de services militaires.

L'effondrement de l'URSS, tout d'abord, produit un triple effet : l'augmentation exponentielle du nombre des conflits armés, principalement en Afrique, alors qu'ils étaient précédemment contenus par la stratégie indirecte menée par les deux Grands durant la guerre froide ; les déflations massives d'effectifs dans les armées des deux blocs, en raison de l'évanouissement de la menace principale ; la mise sur le marché du gigantesque arsenal d'origine soviétique, le fusil d'assaut *Kalachnikov* devenant le premier produit d'exportation Russe.

La fin du régime d'apartheid en Afrique du Sud, ensuite, entraîne la démobilisation massive de soldats issus d'unités particulièrement aguerries, telles que le 32^{ème} Bataillon, engagées avec succès par les autorités de Prétoria contre les troupes de l'UNITA en Angola durant la décennie quatre-vingt.

La conjonction de ces deux facteurs favorise l'émergence d'une génération nouvelle « d'entrepreneurs de guerre » qui prennent la tête de véritables sociétés militaires privées juridiquement viables. L'épopée d'*Executive Outcomes*, qui alignera à son apogée des moyens considérables et qui étendra son bras de l'Angola à l'Ouganda, en passant par le Sierra Leone en 1995 face au front révolutionnaire uni (RUF), est à l'évidence la première *success story* du mercenariat entrepreneurial moderne. Elle permet de passer du stade des mercenaires aventuriers, habitués aux opérations clandestines et ponctuelles, à celui des prestataires de services professionnels agissant au grand jour et engrangeant des revenus réguliers.

La société *Executive Outcomes* ne sera brisée dans son élan que par la concurrence impitoyable de la génération suivante, issue quasi exclusivement du monde anglo-saxon, en 1999. Il s'agit à présent de sociétés pesant plusieurs millions de dollars de chiffre d'affaire annuel, cotées en bourse et convoitées par les plus grands groupes industriels américains et britanniques.

Le résultat est stupéfiant : les sociétés militaires privées (SMP) représentent à présent le second contingent présent en Irak aux côtés de la coalition, alignant entre 20000 et 25000 hommes. Si l'on élargit le champ au théâtre Moyen-Orient et Asie centrale, on totalise le chiffre stupéfiant de 60000 hommes. Ces entités hybrides sont-elles le maillon qui manquait encore à la chaîne de la puissance américaine, à savoir le lien naturel entre sa force militaire et sa force économique ? La place très secondaire de la France dans ce monde en développement laisse perplexe.

Il ne semble pas inutile à ce stade de définir avec précision la notion de SMP.⁴

En premier lieu, les SMP se différencient des mercenaires en ce qu'elles sont ordinairement employées contractuellement par le pays dont elles relèvent géographiquement et administrativement. Autre distinction capitale, les *contractors* – nom donné par les américains aux employés des SMP – ne font usage de leurs armes que s'ils y sont contraints, en général en situation de légitime défense, alors que les mercenaires peuvent avoir contractuellement la charge d'exécutions physiques.

En second lieu, il convient de distinguer les SMP des sociétés de sécurité privées (SSP). Les SMP sont ordinairement engagées sur des théâtres d'opération extérieurs à leur pays d'appartenance, mais directement ou indirectement à leur profit pour une gamme de prestations s'étendant du soutien logistique aux escortes de convois sensibles en zone hostile. Les SSP quant à elles sont généralement dédiées à la sécurité intérieure des Etats, pour des activités de conseil, gardiennage, vidéo-surveillance, ou protection rapprochée mais ne sont ni formées ni équipées pour mener de véritables actions de combat. Toutefois, la frontière entre SMP et SSP semble de plus en plus artificielle en raison de la constitution de grands groupes élargissant la gamme de leurs services à tout le spectre de la sécurité.

Nul ne peut désormais feindre d'ignorer que les Américains et les Britanniques se sont accaparés le marché de la sécurité privée en un temps record, tant sur les scènes intérieure des Etats en paix que sur les zones d'engagement extérieurs. Bien que cet essor fasse craindre de nouveaux dangers imputables au déficit de réglementation et de contrôle actuel, il est indéniable que les SMP constitueront à l'avenir un outil politique, diplomatique, militaire et économique de tout premier ordre. Dès lors, est-il trop tard pour voir des SMP Françaises concurrencer un jour celles de nos alliés anglo-saxons, la France étant naturellement peu portée à la privatisation en général et attachée au rôle de la communauté internationale ?

⁴ Nota : les anglo-saxons utilisent l'acronyme *PMCs* pour *private military companies*.

Il s'agira donc bien ici d'étudier en quoi les SMP constituent d'ores et déjà un enjeu de puissance majeur au sein du club des nations développées, puis d'identifier les risques majeurs liés à leur implication croissante au cœur de leurs instruments de défense, à travers l'étude de dérives préoccupantes. Il s'agira, enfin, d'esquisser un modèle international de SMP, d'inspiration Française et propre à inspirer les législateurs, respectant en premier lieu le droit inaliénable des citoyens du monde à se déterminer sur les grandes modalités d'exercice de la force armée.

PREMIERE PARTIE : SSP ET SMP : UN MARCHE PROMETTEUR

L'accroissement, sur une courte période, du nombre des conflits de basse intensité sur la planète, conjugué à l'émergence d'une menace terroriste depuis les attentats de septembre 2001, ont multiplié les besoins en sécurité des Etats, des entreprises et des organisations non gouvernementales (ONG). Il est patent que ceux des Etats qui ont favorisé le développement de sociétés privées spécialisées dans ce domaine accroissent très significativement leur influence politique, militaire et économique sur la scène mondiale, donc leur puissance au sens des géopoliticiens.

1.1 Avantages d'ordre politique et stratégique

Les SMP sont avant tout un complément idéal aux systèmes de défense moderne, en ce qu'elles complètent la gamme d'outils disponibles pour parvenir au règlement des crises internationales : elles ne se distinguent pas des moyens militaires traditionnels par leur fonction et leur compétences, mais par leur nature même.

Incontestablement, la souplesse est le premier qualificatif qui vient à l'esprit au sujet des SMP. Les facilités d'embauche et de licenciement, tout particulièrement dans le système américain, permettent de se plier aux variations du plan de charge des corps expéditionnaires : aucune campagne de recrutement ne pourrait égaler cette vitesse de montée en puissance.

Du point de vue des dépenses publiques, il devient évident qu'une dépense immédiate de fonctionnement correspondant à la mise à disposition d'un salarié de SMP pendant deux ans sera toujours plus avantageuse que le coût complet d'un militaire occupant le même poste : pour ce dernier, il aura fallu assumer ses frais de recrutement, de formation, de logement, de solde, d'équipement, de fonctionnement, puis de reconversion et de pension de retraite, parfois de pension d'invalidité. Suivant ce raisonnement, les Britanniques, qui ont privatisé leurs chantiers navals et confié à des SMP une grande partie de l'entraînement de leurs forces armées, assurent avoir réalisé des économies allant jusqu'à 30 %.

D'une manière générale, les réductions de format imposées aux armées occidentales ont conduit à s'orienter vers la sous-traitance. Ainsi, aux Etats-Unis, la fonte des effectifs pré-positionnés a entraîné une modification radicale du concept de corps expéditionnaire américaine et de son soutien logistique. Cette démarche a conduit le

Pentagone à signer plus de 3000 contrats signés avec des SMP entre 1994 et 2002, pour un montant total de 300 milliards de dollars. Ces « employés de guerre » pullulent désormais dans le sillage des forces américaines, y compris et surtout sur les théâtres extérieurs : si le ratio des effectifs des SMP rapportés à ceux des forces armées US atteignait péniblement 1 pour 100 lors de la première guerre du Golfe, il est désormais compris entre 1 pour 5 et 1 pour 10 pour la seconde. Il faut dire que dans le même intervalle, les effectifs de l'armée de terre américaine passaient de 780 000 hommes à 480 000 hommes.

La France a timidement suivi le mouvement, avec une préférence marquée pour la sécurité intérieure. La notion de « partage de la sécurité » selon les termes du sociologue Sébastien Roché, a séduit le politique. Il s'agit, pour les services de sécurité régaliens (gendarmerie et police nationales) de partager de plus en plus leurs attributions avec de nouveaux acteurs : polices municipales, associations, travailleurs sociaux mais aussi sociétés de sécurité privées et sociétés privées spécialisées. L'externalisation intégrale du dispositif de contrôle-sanction automatisé – les fameux radars automatiques – depuis la pose du radar jusqu'à l'envoi de la notification d'amende et de retrait de point au contrevenant, illustre ce phénomène à travers un succès politique indéniable.

Motivation inavouée, les SMP peuvent constituer un moyen assez efficace de détournement des règles constitutionnelles : ainsi, les SMP employées par l'armée américaine ne sont pas comptabilisées dans le plafond d'effectifs imposé par le congrès américain, ce qui permet véritablement d'utiliser les *contractors* comme variable d'ajustement dans les zones d'engagement.

Dans la même logique, les autorités militaires et politiques « oublient » de comptabiliser les pertes en vies humaines subies par les SMP dans le décompte général des pertes de l'armée américaine. Or celles-ci s'élèvent déjà à plus de 200 tués depuis le début de l'opération « Iraqi Freedom » ce qui représente environ 10% des pertes militaires. Par cet affichage plus avantageux, elles espèrent repousser le seuil d'acceptation populaire vis-à-vis de guerres de moins en moins lisibles. La mort d'un salarié de SMP n'aura jamais le même impact vis-à-vis de l'opinion publique américaine que celle d'un « *boy* ».

Enfin, il serait naïf de négliger un intérêt souvent occulté : la possibilité pour un Etat de recourir aux services de SMP pour les actions clandestines : il s'agit, chez les Américains, des « *covert operations* » qui sont financées sur fonds secrets du Pentagone

par opposition aux « *overt operations* » dont le financement est placé sous contrôle parlementaire.

En bref, il est indéniable que la nature même des SMP en fait un outil de défense privilégié pour les gouvernants : d'utilisation souple, il favorise l'externalisation au profit d'armées de moins en moins nombreuses ; de manière plus cynique, il permet d'éviter les débordements d'émotions populaires et les tracasseries des représentations nationales.

1.2 Avantages d'ordre militaire et tactique

La montée en puissance des SMP permet aux armées modernes de se concentrer exclusivement sur le cœur de métier, que sont les missions de combat de haute technicité et intensité ; en sécurité intérieure, les services régaliens peuvent quant à eux se replier sur les missions de police d'expertise (police judiciaire, police technique et scientifique, lutte contre les trafics et réseaux criminels, le terrorisme) et laissent à d'autres la « police de proximité ».

Ainsi, les plafonnements successifs imposés aux effectifs en période de disette budgétaire a conduit les armées modernes à suivre le même chemin : les compétences rares sont conservées en priorité, ce qui revient à conserver une armée moderne de spécialistes. Il en résulte une insuffisance structurelle d'unités pratiquant le métier polyvalent par excellence : celui du fantassin non spécialisé. Or ce dernier est très demandé actuellement, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des frontières. Cette situation impose à l'armée Française, par exemple, d'employer intensivement des unités de blindés, d'artillerie, de transmissions ou de génie dans de simples missions de garde réalisables après quelques jours d'instruction de base. A l'évidence, cet emploi s'oppose au maintien d'une technicité de pointe dans leur arme d'origine. L'armée Américaine, en Irak, paie cher le prix de cette leçon : après une campagne de conquête territoriale menée tambour battant par une armée de techniciens de haut niveau, il s'avère que le contrôle effectif des zones conquises nécessite un nombre important de personnels au sol, maîtrisant juste les actes individuels du combattant. En raison d'une panne de recrutement, seuls deux leviers leur permettent de pallier cette difficulté : le déploiement de la Garde Nationale et l'emploi massif de *contractors*.

Quelles missions confier aux SMP ? L'éventail s'est ouvert graduellement, jusqu'à couvrir à présent l'ensemble du spectre paix – crise – guerre :

A l'origine, les mercenaires fournissaient surtout des gardes présidentielles au profit de gouvernants peu démocratiques. Les guerres incessantes de la décennie quatre-vingt-dix sur le continent africain ayant souvent rebattu les cartes, les SMP ont élargi leurs services à la protection des biens et des personnes et à l'action militaire directe, souvent pour le compte d'Etats, de mouvements politiques locaux ou de sociétés pétrolières ou minières. Ces entités ont d'ailleurs rapidement identifié les avantages qu'elles pouvaient tirer de telles compétences, et n'ont parfois pas hésité, pour défendre leurs intérêts, à soutenir ou défaire les gouvernements en place par ces SMP. En Afrique, la puissance militaire atteinte par les SMP leur permettait de peser lourdement sur les situations stratégiques locales, à l'image d'*Executive Outcomes* exécutant, en Angola comme au Sierra Leone, des reconnaissances en profondeur, des actions commandos, des missions offensives de nuit et même des opérations aéroportées.

Conscientes de leur savoir-faire grandissant, les SMP ont ensuite diversifié leur activité en dispensant des formations spécialisées aux armées ou forces de police. Dans ces domaines, il est d'ailleurs troublant de constater combien la frontière peut être tenue entre le conseil et l'action elle-même.

Etape suivante, le spectre des capacités s'est encore élargi au recueil du renseignement, dont la forme la plus aboutie actuellement est le conseil en stratégie et en actions subversives, particulièrement utile aux entreprises conscientes du contexte de guerre économique dans lequel elles évoluent.

Enfin, au-delà des activités de sécurité, les SMP ont dû répondre aux besoins d'externalisation des armées occidentales, en s'attelant à la restauration, au transport ou à la maintenance technique. Ces tâches leur permettent d'ailleurs d'afficher une plus grande respectabilité, ce qui répond à une certaine recherche de légitimité. Il est d'ailleurs intéressant de noter le retard pris par la France dans cette gamme de services où l'externalisation ne prête pas à polémique. Un exemple suffit à l'illustrer : en Afghanistan, la *Sodexo*, entreprise française, assure la restauration et le blanchissage pour les forces armées de toutes les nations participant à la Force Internationale d'Assistance à la Sécurité (FIAS), à l'exception des forces françaises qui conservent leurs cantiniers et blanchisseurs militaires.

A cette gamme de missions variées correspond un arsenal souvent puissant et moderne. Ainsi, la société *Blackhawk* aligne actuellement en Irak des hélicoptères dotés d'armement embarqué, aptes à l'appui au sol, ainsi que des véhicules de transport de troupes. D'autres, comme *Airscan*, se spécialisent dans la mise en œuvre de drones de

surveillance. Mais ce n'est rien à côté à côté des moyens stupéfiants que déployait la société Sud-Africaine *Executive Outcomes* – aujourd'hui disparue - durant les années 1990 : avions de chasse (type MIG 23 et MIG 27), gros porteurs BOEING 747, hélicoptères de manœuvre et de combat, artillerie lourde, véhicules de transport de troupes blindés et amphibies. Cela conférait à cette SMP une puissance de feu et de protection équivalente à celle de nombreux Etats de la région.

Il est un autre avantage d'ordre tactique pour les forces armées engagées sur un théâtre : les nombreux « tiers » du champ de bataille utilisent de plus en plus systématiquement les services des SMP pour sécuriser leurs déplacements : représentants de l'ONU, des ONG de tout type, de la presse internationale. Les relations naturelles entre les SMP et les forces régulières permettent donc à ces dernières de s'atteler à des missions plus gratifiantes, tout en conservant un contrôle indirect sur les pérégrinations de ces civils en zone hostile.

1.3 Avantages d'ordre économique

C'est dans le domaine économique que les avantages conférés par un mercenariat entrepreneurial développés sont à la fois les plus spectaculaires et les moins visibles en première approche. C'est pourquoi il semble particulièrement intéressant de s'y attarder. S'il reste encore difficile à évaluer précisément, le chiffre d'affaires cumulé généré par le marché de la sécurité privée avoisinerait les 100 milliards d'euros annuels, alors qu'il plafonnait à 55 milliards de dollars au début des années 1990⁵.

Cette stature financière acquise progressivement a donné naissance à de véritables sociétés dotées de tous les attributs juridiques, cotées en bourse pour certaines : la société *Dyncorp* a par exemple fait son entrée sur le *New York Stock Exchange* en octobre 2005. Ces sociétés n'échappent pas non plus aux opérations de fusion, acquisition et rapprochement qui caractérisent le monde des affaires : c'est ainsi qu'ont été récemment réalisés quatre achats significatifs de SMP par des multinationales de tout premier plan : *Kellog Brown and Root (KBR)* par *Halliburton*, *Vinnel Corporation* par *Northrop Grumman*, *Military Professional Resources Inc (MPRI)* par *L3 Communications* et *Dyncorp* par *Computer Sciences Corporation (CSC)*. Cette dernière absorption s'est révélée particulièrement lucrative, puisque selon une dépêche du *Dow Jones Newswires*, le chiffre d'affaires de *Dyncorp* a enregistré un bond de 30%, passant de 2,79 milliards de dollars à 3,62 milliards de dollars et propulsant celui de la maison

⁵ Sami Makki, « *PMCs et marché de la homeland security* », *Revue de la gendarmerie nationale*, décembre 2003, p.92.

mère CSC à 13,8 milliards de dollars. Mais au-delà de l'intérêt immédiat d'acquérir des filiales rentables, quels sont les avantages escomptés ?

Une des forces des SMP réside dans leur capacité à s'imbriquer au croisement des intérêts militaires et économiques de la nation dont elles émanent. Elles servent actuellement aux quatre coins du globe comme bras armé des multinationales prospectant dans les zones crisogènes ; c'est particulièrement la cas pour les groupes spécialisés dans l'exploitation pétrolière, le génie civil et le bâtiment, l'industrie agro-alimentaire ou traitement de l'eau. Ces groupes prospèrent dans les zones en développement, souvent ruinées par la guerre, mais ne peuvent engager des hommes ou des moyens que dans des conditions de sécurité acceptables. Les SMP apparaissent alors comme le partenaire idéal, qu'elles agissent comme filiale de l'entreprise ou qu'elles soient liées par contrat : leur intervention va du conseil – expertise de théâtre, audit sur les procédures de sécurité – à la formation des ingénieurs et techniciens déployés sur la zone, en passant par des modes plus directs de protection rapprochée ou de garde de sites d'exploitation.

L'utilisation des SMP comme « VRP » de l'industrie d'armement est un autre d'exemple de collusion avec la sphère économique nationale. Agissant dans le cadre de leurs missions au plus près des belligérants, fréquemment chargées de former les futurs membres des forces de sécurité ou des forces armées, les SMP sont particulièrement bien placées pour recommander des investissements en armes et matériels militaires à leurs mandants⁶.

Dans le même ordre d'idées, les SMP étendent leurs services armés au bénéfice des représentants d'organismes de « développement international » présents sur les zones de guerre. Logiquement, les Etats qui consentent cet effort de prospection et d'offre de services en terrain hostile en attendent un juste retour économique : c'est en partie par ce biais que sont gagnés les marchés de reconstruction les plus juteux. Le *Department For International Development* britannique (DFID), omniprésent en Irak sous à la protection des SMP *Control Risks Group* et *Meteoric Tactical Solutions*, figure parmi les plus actifs.

A ce stade, d'aucuns pourraient penser que les perspectives du secteur sont telles qu'elles autorisent l'entrée ultérieure sur ce marché de SMP autres qu'anglo-saxonnes. Ce serait négliger le fait que les SMP américaines et britanniques préemptent des

⁶ Synthèse du dossier de campagne mondiale pour le contrôle des armes menée par Amnesty International, Oxfam et le Réseau d'action international sur les armes légères (Rial) in « Le grand bazar des armes », *Le Monde diplomatique*, novembre 2004.

marchés colossaux sur le court, moyen et long terme. L'exemple de la société *Ronco Consulting* est de ce point de vue édifiant : elle a été chargée de l'essentiel des opérations de déminage en Irak, sur la base d'un contrat de 250 millions de dollars sur 5 ans ; mais il faut savoir qu'en réalité il faudra au minimum 18 ans pour nettoyer l'Irak, à raison de 100 tonnes par jour ! C'est donc bien dans un milieu déjà très concurrentiel que les nouveaux entrants devront s'imposer.

Dans le champ intérieur des Etats, le marché de la sécurité privée est dynamisé par la menace terroriste. Ce marché mondial, dopé depuis le *Patriot Act* américain de 2001, laisse entrevoir une croissance prévisible de 7 à 8%, dans les domaines de la vidéosurveillance, de la biométrie - où le Français *SAGEM* figure en première place au niveau mondial - et de la protection NRBC.

D'autres menaces, de nature différente, accroissent la demande de sécurité intérieure. Il s'agit des dérives des activités économiques où la concurrence féroce engendre des comportements délictuels : espionnage industriel, attaques informatiques, fraude et contrefaçon sont autant de domaines où le savoir-faire des anciens fonctionnaires ou militaires spécialisés est recherché par les SSP qui croulent sous la demande.

1.4 L'approche réaliste du concept de puissance

Décrié, présenté comme agressif et obsolète, le concept de puissance se situe pourtant au fondement de la théorie des relations internationales. Sans entrer dans le détail des courants de pensée sur ce sujet, deux écoles se détachent nettement : l'école « réaliste » et l'école « idéaliste ».

La première s'inspire de Hobbes et Machiavel ; elle admet la prévalence de la guerre dans les relations entre Etats et privilégie la recherche d'un équilibre au moyen d'accords consentis entre les parties, à l'image des grands traités et congrès qui rythment l'histoire de l'Occident depuis le XVI^{ème} siècle, puis étendent leurs effets à l'ensemble de la planète après la seconde guerre mondiale. Les tenants plus récents de cette théorie, Aron et Morgenthau, tiennent pour prépondérants les facteurs matériels dans le concept de puissance : les ressources de base – données par le territoire et la population – la capacité militaire, la capacité économique et le potentiel scientifique et technologique. L'observation des déterminants de l'« hyperpuissance »⁷ américaine valide largement cette approche : aucun Etat au monde n'égale sa capacité de projection de forces militaires qui lui confère la possibilité d'intervenir sur tous les continents en

⁷ Hubert Védrine, *Face à l'hyperpuissance*, Fayard, 2003.

moins de sept jours ; cette puissance militaire s'adosse sur une supériorité économique qui finance un effort colossal de recherche et de développement militaire, ce qui génère *in fine* un enrichissement global de la société.

La vision idéaliste du concept de puissance, quant à elle, fournira une grille de lecture utile pour analyser la seconde partie de cet exposé.

A n'en pas douter, l'analyse qui vient d'être conduite précédemment montre qu'un marché de la sécurité privée florissant offre des bénéfices immédiats en termes de capacités militaires et économiques. Il n'est donc pas exagéré d'affirmer que ces SMP concourent directement à l'accroissement de la puissance de l'Etat d'immatriculation, à travers un rôle essentiel de connecteur central de réseau, de « *hub* » dirait-on en langage informatique. Elles favorisent et démultiplient les contacts fructueux entre le monde militaire, les multinationales, les industries spécialisées d'armement et les instances internationales.

Comme le résume le général (2S) Loup Francart, fondateur et directeur de la société d'intelligence stratégique *Eurodécision-AIS*, au sujet de la posture française : « *La vraie question n'est pas celle des SMP, mais celle de l'influence stratégique française. Il faut se doter d'une vraie vision d'ensemble. Quand on envoie des forces sur un théâtre d'opérations, on doit en tirer un bénéfice. Les autres l'ont compris depuis longtemps* ».

La privatisation de la guerre ouvre donc un nouveau champ de développement pour les Etats qui y souscrivent, au détriment des autres. Elle constitue un nouveau vecteur, discret mais efficace, de l'impérialisme anglo-saxon. Pour autant, n'est-elle pas aussi porteuse de nouvelles turpitudes ?

DEUXIEME PARTIE : LES ECUEILS D'UNE PRIVATISATION INCONTROLEE DES DETENTEURS DE LA FORCE ARMEE

La prospérité insolente des SMP montre leur excellente adaptation aux conflits postmodernes. Faut-il en rester là ? L'approche anglo-saxonne, réticente à entraver la loi du marché par des contraintes législatives ou réglementaires, inciterait à répondre par l'affirmative. Pourtant nombre de signaux proviennent des zones conflictuelles où sont engagées les SMP, qui méritent d'être convenablement analysés.

Il apparaît en particulier que les carences et l'hétérogénéité du corpus juridique actuel, ainsi que l'absence de tout dispositif de contrôle supranational, ont engendré des dérives particulièrement inquiétantes, propres à entacher la réputation et la capacité d'influence des Etats sur la scène internationale et, partant, de leur puissance intrinsèque.

2.1 L'évaporation des meilleurs éléments des armées régulières

Les SMP, dirigées dans leur immense majorité par d'anciens militaires, provenant souvent des forces spéciales, attirent dans leurs rangs les membres des unités d'élite des armées occidentales ; si le phénomène représentait jusqu'en 2003 une voie de reconversion plutôt bien accueillie par les autorités militaires, il s'est emballé au moment de la seconde guerre du Golfe, au point de poser actuellement de sérieux problèmes aux armées régulières. Cette année-là, soixante-quatre soldats britanniques du 22^e SAS (*Special Air Service*), l'une des unités de forces spéciales les plus prestigieuses au monde, ont quitté leur bataillon, qui en compte 350. Rapporté au coût de formation de ces experts en opérations commando, qui s'élève à deux millions de livres sterling *per capita*, cet événement laisse songeur le haut commandement de sa Gracieuse Majesté. L'armée américaine connaît un phénomène identique, à tous les étages de la hiérarchie militaire : le bruit court que chez *MPRI (Military Professional Resources Inc.)* on trouve désormais plus de généraux au mètre carré qu'au Pentagone, situé à proximité ; cela facilite les affaires puisque les contrats inférieurs à 50 millions de dollars sont justement soumis uniquement au seul accord de ce dernier, sans que soit nécessaire un examen par le Congrès⁸.

Quelle est la cause de cette vague de « pantoufflage » à l'anglo-saxonne ? L'argent, indubitablement : dans l'armée, britannique, chaque mois, ils sont 500 à mettre un terme

⁸Vladimir de Gmeline, « Les nouveaux mercenaires », *Valeurs actuelles*, 16 avril 2004.

prématuré à leur carrière, appâtés par la possibilité de gagner entre 500 et 750 euros par jour, soit dix fois plus que la solde moyenne. Ainsi, un ancien soldat travaillant cinq jours par semaine peut gagner quelque 200 000 euros en un an, contre à peine 18 000 dans l'armée régulière⁹.

L'armée française n'est pas épargnée par cette hémorragie. Pire, les partants viennent grossir les rangs des SMP anglo-saxonnes : selon un rapport de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) remis sur le sujet en novembre 2005, « *la réputation des anciens militaires français en fait des recrues estimées par les sociétés militaires privées étrangères, qui apprécient leur pratique des situations de crise, la qualité de leur contact avec les populations locales et leur bonne connaissance des milieux dits exotiques* »¹⁰. Selon le même rapport, 63 français servaient dans ces conditions en Irak. De fait, l'armée française a privilégié les contrats courts tout en formant des personnels hautement qualifiés, ce qui place sur le marché des éléments âgés de 35 à 40 ans, au sommet de leur forme physique et de leur savoir-faire technique.

2.2 Les risques inhérents au métier

Les salaires élevés dont bénéficient les soldats privés correspondent bien à la rémunération d'un métier à très haut risque. Le monde entier se souvient de ce jour du 31 mai 2004 où les corps de quatre *contractors* de la société *Blackwater*, mutilés et brûlés, ont été suspendus à un pont sur l'Euphrate et exposés aux caméras de télévision. En Irak, pour les sous-traitants de la sécurité privée exposés aux sabotages, attaques de convois, piégeages d'itinéraires et enlèvements, la mort rôde en permanence : entre avril 2003 et septembre 2005, les SMP déplorent le décès brutal de 273 employés, avec une moyenne de 10 tués par mois. Ce taux est donc équivalent à celui des forces régulières.

De manière prévisible, la dangerosité de la profession fait fuir les compagnies d'assurance : dans le système américain, l'assurance d'un employé de SMP est mandatée par le *Defense Base Act* et n'intègre aucun capital d'assurance vie au profit des ayants-droits, uniquement une allocation hebdomadaire de 250 à 1000 dollars en fonction de la rémunération de l'intéressé. En cas d'invalidité partielle ou totale, les couvertures sont souvent très insuffisantes.

Ces lourdes pertes au sein des SMP sont-elles inhérentes aux conditions de travail en zone de guerre, ou sont-elles la conséquence d'impérities ?

⁹ Sean Rayment, « Quand les soldats passent au privé », *Courrier international*, 10 juin 2004.

¹⁰ Gérard Davet et Fabrice Lhomme, « Profession : mercenaire français en Irak », *Le Monde*, 25 novembre 2005.

2.3 Un dangereux déficit de coordination avec les moyens régaliens

Compte tenu de la différence de niveau technologique entre l'armée américaine et ses alliés britanniques, leurs forces ne sont même plus considérées comme interopérables durant les phases de combat de haute intensité : les systèmes de transmission, les matériels et les procédures accusent un décalage d'une génération, source de risques bien compréhensibles. Dès lors, les unités américaines préfèrent conduire seuls les manœuvres principales, quitte à confier une zone géographique particulière aux troupes alliées. C'est d'ailleurs un concept d'emploi des troupes de l'OTAN pleinement assumé par les autorités militaires US : à l'armée américaine la phase d'attrition préparatoire sur l'adversaire par une campagne aérienne massive, l'entrée sur le théâtre et la prise des positions stratégiques ; aux autres nations appartenant à l'OTAN, la « stabilisation » et autres opérations de « maintien de la paix ».

Dès lors, que dire de la compatibilité et de la coordination entre les SMP et les forces armées, surtout américaines, dans une zone de conflit ? Elle ne peut qu'être minimale : les SMP ne peuvent ni ne souhaitent communiquer par avance l'ensemble de leurs activités au commandant d'opération militaire lorsque ces missions ne s'exercent pas directement à son profit. Il résulte souvent de ce manque d'unité de commandement une confusion généralisée qui peut conduire au désastre face à une action adverse déterminée. Selon un auteur américain, « *ce hiatus n'est pas qu'un simple désagrément pour les officiers : on a déjà signalé des incidents de « tirs amis » entre convois de contractants et de la coalition* »¹¹. On rapporte également que des employés de SMP attaqués en masse par les insurgés n'ont dû leur salut qu'à une résistance en totale autonomie, les forces américaines n'étant jamais arrivées pour les dégager. Comment s'en étonner, dès lors que les SMP fonctionnent de manière totalement indépendante, sans bénéficier d'accès, même ponctuel, aux renseignements de l'armée ou de la CIA, ni au réseau de communication militaire ?

2.4 Une compétence moyenne en baisse ?

La question qui vient ensuite naturellement à l'esprit est celle de la compétence propre des SMP. Etant soumises à la loi du marché, il est permis de penser qu'elles sont contraintes d'élever en permanence leur niveau de prestation pour satisfaire un client prompt à faire jouer la concurrence. Néanmoins, trois facteurs inquiètent.

¹¹ P.W. Singer, « *Corporate warriors, the rise of Privatised Military Industry* », Cornell University Press, 2004.

D'une manière générale, l'isolement des SMP, le fait qu'elles ne soient pas soumises à une discipline réellement militaire, ainsi que le déficit d'entraînement dû à un emploi excessif, se conjuguent pour détériorer le niveau technique des équipes opérationnelles. Il est notoire que les SMP, sur tous les théâtres où elles sont engagées, ont une maîtrise du feu insuffisante. Un agent de SMP Français employé en Irak témoigne : « [...] *On ne sait plus très bien maintenant. Sud-Africains, Britanniques ou privés américains, il y en a partout. Le problème, c'est qu'ils ne savent pas rester discrets. Ils défouillent*¹² *pour un oui ou un non.* »¹³

De surcroît, la mondialisation produit ses effets jusque dans le milieu de la sécurité privée. Les SMP, à la recherche de la rentabilité maximale au détriment de la qualité, abaissent leurs critères de recrutement en période de surchauffe. Ainsi, le rapport de la DGSE évoqué précédemment pointe le fait que, dans un marché très concurrentiel, les agents de sécurité provenant de pays en voie de développement trouvent facilement preneur en cassant véritablement les prix. Le système des SMP se trouve ici confronté à une véritable limite : l'efficacité commerciale et l'efficacité militaire ne se recouvrent pas : si la première consiste à honorer un maximum de contrats en un minimum de temps, quitte à prendre des libertés vis-à-vis des mesures de sécurité, la seconde consiste *a contrario* à prendre systématiquement le temps de préparer, conduire et analyser chaque mission, en s'assurant que les agents opérationnels ont la pleine possession de leurs capacités. En matière de protection rapprochée de personnalités, par exemple, les SMP doivent se sentir tenues à une véritable obligation de résultat, et non simplement à une fourniture de moyens.

Le recours croissant à la sous-traitance, de manière totalement opaque, est le dernier facteur de détérioration des prestations fournies par les SMP. Là encore, les conséquences de telles délégations de mission sont incomparablement plus dramatiques que dans le monde de l'entreprise traditionnel : engageant directement des vies humaines, elles mériteraient d'être soumises à un contrôle analogue à celui mis en place dans des secteurs comme la médecine et l'aéronautique.

2.5 Un enrichissement à l'odeur de soufre

Corollaire de l'augmentation des contrats signés par les SMP, les cas de fraudes et d'abus de confiance augmentent de manière inquiétante : parmi les cas les plus connus, la SMP *Halliburton* a été accusée de surfacturations et d'abus, en novembre 2002, dans

¹² Nota : défouailler : terme d'argot militaire qui signifie ouvrir le feu de manière incontrôlée.

¹³ Gérard Davet et Fabrice Lhomme, *op. cit.*

le cadre de l'attribution de contrats de reconstruction en Irak. Cette société aurait obtenu initialement 1,9 million de dollars pour la préparation d'un plan secret de remise en état du potentiel de l'industrie pétrolière début 2000 ; ce à quoi s'est ajouté le contrat signé entre le génie militaire et *KBR* (filiale de *Halliburton*) dans la plus grande opacité, sans appel d'offres ni mise en concurrence. Or, la valeur de ce contrat est passée subitement de 71,3 millions de dollars, en mars 2003, à 2,5 milliards de dollars en décembre 2003. Ces contrats faramineux ont fait passer *Halliburton* du 19^{ème} rang des fournisseurs en 2002, au premier rang l'année suivante ! Cette même société, accusée de surfacturations sur le carburant fourni à l'administration américaine sur les théâtres irakien et afghan, s'est empressée de restituer les sommes détournées.

Toutefois, il est un phénomène plus grave encore : la captation des ressources des pays en voie de développement, tout particulièrement en Afrique : nombre de SMP y jouent un rôle prépondérant, et alors qu'elles récusent les tendances putschistes de leurs aînés – les célèbres « Affreux » des années soixante et soixante-dix – elles s'emploient sans vergogne à piller l'économie locale, causant un appauvrissement certainement plus dommageable sur le long terme. Concessions minières ou pétrolières – au Congo-Brazzaville, en Angola ou au Sierra Leone - entreprises nationales, services publics : tout sert de monnaie d'échange dès lors qu'il s'agit de régler la facture des SMP. Le scandale lié à l'implication de Mark Thatcher, fils de la Dame de Fer, dans une tentative de coup d'état fomenté en 2004 par d'anciens éléments d'*Executive Outcomes* en Guinée Equatoriale illustre bien ce genre de dérives : les putschistes leur avaient promis 1,8 millions de dollars et surtout d'importantes parts dans l'exploitation des gisements pétroliers offshore¹⁴.

2.6 La question de l'éthique

S'il a souvent existé une imbrication suspecte des mondes de la haute politique et de la basse besogne, il semble que l'apparition des SMP a grandement renforcé ce genre de collusion. Nombre d'observateurs ont souligné les rapports étroits entre les dirigeants des SMP et le gouvernement des Etats-Unis : James Woolsey, ancien directeur de la CIA recruté par *Dyncorp*, le général Carl Vuono, ancien chef d'état-major de l'*US Army* recruté par *MPRI* ou, dans l'autre sens, l'accession au poste de vice-président des Etats-Unis de Dick Cheney, ancien président de la SMP *Kellog Brown and Root*, filiale d'*Halliburton*, de 1995 à 2000. Conséquence directe des ces croisements, en 2001, les 10 plus grandes SMP américaines ont dépensé 32 millions de dollars en lobbying et 10

¹⁴ Arthur Lopic, "Qui volera le pétrole de Guinée Equatoriale ?", *Voltaire*, www.reseauvoltaire.net, 7 avril 2004.

en donations pour la campagne électorale, au profit quasi-exclusif des Républicains en ce qui concerne *Halliburton* et *Dyncorp*. Heurtées par ce qu'elles estiment être une nouvelle poussée du complexe militaro-industriel américain, les ONG dénoncent violemment cette propension des SMP à soutenir financièrement les partis bellicistes.

Il n'en faut pas moins pour s'interroger sur un point plus général : les SMP n'entretiennent-elles finalement pas les guerres, en feignant d'aider à les contenir ?

Par ailleurs, les violations manifestes du droit international, et plus globalement des droits de l'homme, ternissent sérieusement l'image des SMP : le cas de la participation des SMP *CACI* et *Titan*, détachées auprès de la CIA, à des actions de torture à Abou Ghraïb - au moins 37 personnes impliquées – renvoie à la responsabilité de l'Etat qui les a employées ; ce dernier a calculé que les conséquences judiciaires et politiques seraient infiniment moindres si les auteurs de sévices se révélaient être des civils. On retrouve dans ce cas précis l'ambiguïté de la fonction de conseil puisque *CACI* et *Titan* offraient des « conseils en interrogatoire ». Comment ne pas évoquer, dans le même registre, les agissements des salariés de *Dyncorp*, formant officiellement la police bosniaque tout en dirigeant par ailleurs un réseau de prostitution ? Promptement rapatriés pour échapper aux juridictions locales et ne tombant pas sous le coup des juridictions militaires américaines, ils ont été mis à l'abri de toute poursuite et ont été simplement licenciés.

Il semblerait d'ailleurs que les critères de recrutement favorisent ce genre de perversissements : selon le rapport de la DGSE déjà cité, les SMP américaines n'ont pas hésité à embaucher à l'été 2005 « *d'anciens membres des forces libanaises (FL), appréciées pour leur haine des musulmans et leur expérience de la guérilla en milieu urbain* ». On note aussi le recrutement, par la société *Dyncorp*, d'une milice Kurde pour servir en Irak. Compte tenu des massacres perpétrés sur cette communauté par Saddam Hussein, on peut craindre, comme ce journaliste anglais, qu' « *il leur reste de petits comptes à régler avec la majorité arabe* »¹⁵.

Dans le même ordre d'idées, la société britannique *Sandline* a été plongée en 1998 au cœur d'un scandale qui a terni l'image du gouvernement Blair. En effet, les équipes de la SMP britannique engagées au Sierra Leone avaient livré au gouvernement en exil 28 tonnes d'armes de petit calibre, violant ainsi une résolution d'embargo prise par les Nations Unies. La crise politique éclata lorsque *Sandline* déclara que ces exportations avaient reçu l'aval du *Foreign Office*. Sur recommandation de la Commission des Affaires Etrangères, le ministre Jack Straw remit, en février 2002, un rapport intitulé

¹⁵ Sam Kiley, "The hogs of war" *The Spectator*, juin 2004.

« Sociétés Militaires Privées – Possibilités d’une réglementation » connu depuis sous le nom de « *Green Paper sur les SMP* » qui reflète une réflexion en profondeur sur le phénomène de privatisation de la force armée, dans une approche moderne et équilibrée¹⁶.

2.7 La faiblesse du cadre juridique et déontologique international

Une grande partie des corruptions constatées plus haut procède d’une législation volontairement floue. Sans entrer dans une analyse juridique déplacée ici, il n’est pas inutile d’en brosser rapidement les contours. Il existe, au plan international, trois textes fondamentaux qui réglementent le mercenariat :

Primo, L’article 47 du protocole additionnel de 1977 aux Conventions de Genève. Ce texte pose une définition du mercenaire en 4 critères : être spécialement recruté pour combattre dans un conflit armé ; prendre une part directe aux hostilités en vue d’obtenir une forte rémunération ; ne pas être ressortissant d’un Etat impliqué dans le conflit ; ne pas avoir été envoyé en mission officielle par un autre Etat. Les failles du texte par rapport au cas des SMP sont évidentes : si leurs employés ne remplissent que rarement le second critère, et il est aisé de leur faire échapper à un ou plusieurs des trois autres par le biais du contrat.

Secundo, la convention de l’organisation de l’Unité Africaine (OUA) sur l’élimination du mercenariat en Afrique de 1972. Ce texte visait à protéger les Etats africains contre les activités du mercenariat, en reprenant globalement la même définition du mercenaire.

Tertio, la convention internationale contre le recrutement, l’utilisation, le financement et l’instruction des mercenaires, adoptée le 4 décembre 1989 par l’Assemblée générale des Nations Unies. Toutefois, n’ayant été ratifiée que par 21 pays au lieu des 22 requis, elle n’est pas entrée en vigueur. On compte notamment la France parmi les Etats non-signataires car ce texte condamnait implicitement la légion étrangère.

Par ailleurs, il convient d’évoquer à ce stade la législation française en la matière : votée à l’unanimité par l’Assemblée nationale, la loi du 14 avril 2003 déclare passible de cinq ans de prison et 75 000 euros d’amende l’activité de mercenaire, reprenant approximativement les termes de la définition du protocole additionnel de 1977. Ce texte, de portée strictement nationale ne perce donc pas plus la surface du phénomène que les trois premiers. Il est révélateur d’une volonté politique qui se limite à une

¹⁶ *Private Military Companies : options for Regulation*, return to an Adress of the Honourable the House of Commons, 12th February 2002, London, The Stationnery Office.

posture de principe en évitant d'aborder la question sous l'angle stratégique de la compétition entre Etats.

En bref, au regard du droit positif international, les activités des *contractors* ne sont généralement pas illégales ; tout au plus peuvent-elle être jugées illégitimes. Il se dégage donc de ce tour d'horizon juridique une impression d'impuissance de la norme fixée, au mieux d'inutilité, vis-à-vis du phénomène massif de privatisation des actions de sécurité civile et militaire.

Une juriste de la fédération internationale de la ligue des Droits de l'Homme résume ainsi la situation : « *le mercenaire, en droit international, est caractérisé par un vide juridique auquel s'ajoute une ambiguïté d'interprétation des dispositions existantes* »¹⁷.

2.8 L'approche idéaliste du concept de puissance

Pendant de l'analyse faite en fin de première partie sur l'école réaliste du concept de puissance, il semble pertinent d'éclairer les travers et dérives du monde des SMP par l'approche idéaliste de ce concept.

Cette approche considère le règne d'une paix perpétuelle sur terre comme un objectif absolu et s'appuie sur le Droit considéré comme régulateur de la violence, non seulement entre les individus mais également entre les Etats. Cette vision repose sur les travaux des philosophes Grotius, fondateur du droit international, mais également Leibniz, Bentham et Kant. Pour supprimer la guerre, les idéalistes imaginent des processus de coopération internationale. Après avoir été les promoteurs de la malheureuse Société Des Nations (SDN) entre les deux guerres mondiales, ils favorisent la mise en place de l'ONU en 1945. Parmi les « néo-idéalistes » qui modernisent le concept au cours des années soixante-dix et quatre-vingt émergent des auteurs comme Joseph Nye : inventeur du concept de *soft power* en opposition au *hard power* de l'école réaliste, il juge que l'exercice de la puissance brute – adossée aux facteurs matériels classiques : ressources naturelles, capacités militaires, économiques et scientifiques - est plus coûteux et moins efficace que le recours à des valeurs immatérielles que sont la cohésion nationale, le rayonnement culturel et l'influence sur les institutions internationales. Il s'agit pour Nye de rallier les autres Etats par l'attraction que suscite sa culture ou son idéologie¹⁸.

¹⁷ Emmanuelle Robineau-Duverger, *Le boom du mercenariat : défi ou fatalité*, Les documents de Damoclès, 2001, p.48.

¹⁸ Jean-Jacques Roche, *Théorie des relations internationales*, Montchrestien, 2004, p.71-72.

Ce mode d'expression de la puissance d'un Etat sur la scène internationale mérite d'être examiné à l'aune des périls auxquels l'expose une privatisation chaotique des activités guerrières. A l'évidence, les collusions malsaines entre les décideurs politiques et les SMP, les tendances de ces dernières à s'enrichir par le pillage des ressources naturelles des pays en crise, voire à entretenir volontairement l'état de guerre, ainsi que les dérives criminelles ou mafieuses entament sérieusement la crédibilité et donc la capacité d'influence d'un Etat sur ses les autres. Même si, initialement, les SMP servent à créer des synergies entre une multitude d'acteurs dans une politique globale d'enrichissement et d'influence, on peut craindre en cas de privatisation débridée des actions armées qu'elles ne ternissent sérieusement l'image de l'idéologie démocratique et libérale à l'anglo-saxonne.

En replaçant le droit international au centre du débat, non comme instrument de censure mais comme source de régulation d'une activité profitable et bénéfique sous conditions, l'Union Européenne et singulièrement la France n'auraient-elle finalement pas un rôle à jouer dans cette partie déjà bien avancée ?

TROISIEME PARTIE : PLAIDOYER POUR L'ECLOSION D'UN MODELE ALTERNATIF D'INSPIRATION FRANCAISE

Le transfert d'une partie des fonctions guerrières au secteur privé apparaît comme un mouvement profond, inéluctable, qui n'a rien d'une mode. Les services rendus dans le domaine de la sécurité des biens et des personnes répondent à une demande exponentielle, comme en témoignent les taux de croissance à deux chiffres des principales sociétés du secteur. Or il semble à peu près évident que les Etats développés ne grossiront pas les rangs de leurs armées pour tenter de récupérer ces parts de marché. Dès lors, une approche pragmatique consisterait, à l'instar des Britanniques, à accompagner ce phénomène dans le double but d'en tirer profit, sans fausse pudeur, et d'en encadrer les pratiques. La France, par sa culture propre, son influence dans les zones crisogènes et la valeur de ses soldats a les moyens d'y jouer un rôle de premier plan. Saura-t-elle relever le défi ?

3.1 *La vision de Van Creveld et le rêve de Toffler*

Les transformations en cours participent d'une évolution générale décrite avec beaucoup d'avance, dès 1991, par le polémologue Martin Van Creveld : « *la plus grande part du fardeau consistant à défendre la société contre la menace de conflits à basse intensité, sera transférée au secteur de la sécurité en pleine expansion* »¹⁹. Il prédit par ailleurs que les conflits interétatiques laisseront progressivement la place à des conflits orchestrés par des entités guerrières de l'ère postmoderne telles que les tribus, les ethnies, les Etats-cités, les associations religieuses, les bandes de mercenaires et les grandes sociétés commerciales.

Il faut attendre les futurologues Alvin et Heidi et Toffler pour que soit formulée, deux ans plus tard, l'idée de confier les missions de maintien de la paix ONU à des sociétés privées spécialisées ; idée considérée à l'époque comme saugrenue et provocatrice. Dans un chapitre intitulé « *Paix, S.A.* » il déclare : « *quand les armées ont déjà perdu le monopole de la violence, pourquoi ne pas envisager de créer des forces de mercenaires volontaires organisées par des entreprises privées pour mener des guerres sur une base contractuelle pour le compte des Nations Unies : les condottieres d'hier équipés de*

¹⁹ Martin Van Creveld, *Les transformations de la guerre*, Editions du Rocher, 1998.

*certaines armes de demain, y compris d'armes non létales ? »*²⁰. Il trace même le cadre d'un tel système avec précision, imaginant un contrôle public des fonds utilisés par des conseils d'administration internationaux, et assortissant les contrats de véritables obligations de résultat en termes de nombre de conflits et de victimes. Il pousse plus loin encore, proposant par exemple que de telles sociétés puissent user de procédés peu orthodoxes, comme le recours à la propagande et la corruption limitée pour parvenir à leurs fins !

L'actualité semble donner en partie raison à Toffler. D'une part, l'arlésienne que constitue le projet de constitution d'une armée onusienne permanente semble enterrée pour des raisons financières, le coût de fonctionnement annuel d'une force d'environ 50 000 hommes étant évalué à 2,6 milliards d'euros, sans compter la mise de fonds initiale pour l'achat d'équipements. D'autre part, de plus en plus d'interventions onusiennes finissent en débâcle, les contingents étant de valeur inégale : en tête des pays contributeurs en effectifs figurent actuellement le Bangladesh et le Pakistan, tandis que les Etats-Unis et les pays européens restreignent de plus en plus leur participation. La supériorité tactique et technique des casques bleus sur les belligérants s'amenuise donc au fil des ans. Deux cas d'école permettent d'illustrer cette tendance :

En avril 2003, les Nations Unies, qui ont engagé des troupes depuis trois ans en République Démocratique, décident d'envoyer un contingent en Ituri, à l'est du pays, où sévissent des milices tribales, des rebelles et des troupes régulières du Rwanda et de l'Angola. L'intervention de 800 casques bleus issus de la Garde nationale uruguayenne tourne au fiasco. Peu motivés, trop légèrement équipés, ne parlant ni le français ni l'anglais, ils se terrent dans leurs abris en position d'assiégés, incapables d'empêcher les combats et de protéger les populations. Il faut l'intervention vigoureuse de 1500 soldats français de l'opération *Artémis*, en août 2003, pour que la région retrouve un semblant de stabilité.

Il est un second cas emblématique, celui du Sierra Leone en 1995. La société *Executive Outcome* y est déployée pour sécuriser les zones diamantifères et rétablir l'ordre dans des régions à l'instabilité endémique, en parallèle d'une force des Nations Unies. Deux ans plus tard, alors que les efforts onusiens piétinent, la société sud-africaine se retire, au grand dam des populations locales qui louent leur efficacité. Cette situation paradoxale a inspiré à Doug Brooks, directeur de l'*International Peace Operations Association (IPOA)*, les commentaires suivants : « *pour 36 millions de dollars, avec 300*

²⁰ Alvin et Heidi Toffler, *Guerre et contre-guerre*, Fayard, 1994.

hommes, [Executive Outcomes] a sécurisé Freetown, libéré les mines, mis les rebelles en déroute et gagné la guerre... [L'ONU], pour 500 millions de dollars, avec de 8 000 à 14 000 hommes, a évacué Freetown, donné des tanks aux rebelles, vu ses soldats pris en otages et perdu la paix ». Cette faillite de l'organisation internationale a été admise par Kofi Annan qui a constaté l'état de délabrement de la MINUSIL (Mission des Nations Unies au Sierra Leone) et reconnu avoir « *aimé voir s'impliquer des Etats aux capacités fortes, aux armées de bonne qualité et aux soldats bien entraînés. Mais aucun ne s'est précipité pour participer à cette force* »²¹. L'efficacité de certaines SMP les place donc, face à des crises d'intensité moyenne, à la hauteur des meilleures armées du monde.

Pour autant, les visions paroxystiques qui relèguent déjà les armées nationales au musée de l'histoire de la guerre doivent susciter la plus grande méfiance. L'intuition comme le bon sens en appellent au respect du principe suivant : la réussite de l'intégration des SMP passe, absolument, par la permanence des armées nationales : d'une part, elles ont pour fonction de garantir la supériorité ultime des défenseurs des intérêts généraux sur les défenseurs d'intérêts particuliers ; d'autre part elles doivent demeurer le vivier au sein duquel les SMP recrutent, qui assure la transmission de valeurs morales et de savoir-faire militaires.

3.2 La France et les SMP

La position française vis-à-vis du phénomène SMP s'explique d'une part par une aversion profonde pour le mercenariat, et d'autre part par sa politique post-coloniale.

En effet, les Français qui ont sévi dans les années soixante-dix et quatre-vingt sur le continent africain ont beaucoup contribué à forger une image très négative du mercenaire, aventurier sans scrupule au service des causes les plus abjectes. Dans le même temps, la tradition étatiste des autorités françaises leur interdisait de partager avec des entités de droit privé des fonctions éminemment régaliennes.

Une certaine duplicité n'a toutefois pas empêché les premiers de frayer discrètement avec les seconds pour contrôler indirectement la représentation politique des états africains. Au lieu d'aboutir à la création de sociétés de grande taille, ces actions ponctuelles ont favorisé l'émergence de personnages comme Robert « Bob » Denart, à la tête de réseaux clandestins sans avenir.

Par la suite, au cours des années 1990, le milieu de la sécurité s'est structuré en France autour de trois pôles particuliers :

²¹ Philippe Chapleau, *Sociétés militaires privées, enquête sur les soldats sans armées*, collection L'art de la guerre, Editions du Rocher, 2005, p.215.

- a. Le pôle des anciens militaires, gendarmes pour la plupart, autour de personnalités comme Paul Barril, fondateur du *Groupe Barril Sécurité*, spécialisé dans la protection rapprochée, les investigations ou le conseil en gestion de crise, ou comme Philippe Legorjus, fondateur du *d'Atlantic Intelligence*, société présente sur le marché libre de la bourse de Paris, spécialisée dans l'intelligence économique et l'ingénierie de sûreté et sécurité ; la société *SECOPEX*, bâtie sur le modèle anglo-saxon et proposant un large spectre de services (protection classique, intelligence économique, sécurité maritime) mérite également une mention ;
- b. Le pôle des officines liées aux mouvements politiques extrémistes, à l'image de la *SSP Eric SA*, dirigée par des militants du Front National, étroitement liée au service de sécurité de ce parti, le Département Protection Sécurité (DPS) dont les activités ont donné lieu à une commission d'enquête parlementaire ; Jean-Pierre Pochon, directeur des Renseignements généraux à la Préfecture de Police de Paris, a d'ailleurs pointé sans détour lors de son audition les connivences et les valeurs de ce milieu : « *Notre travail porte notamment sur les groupes néo-nazis, ultra-nationalistes, skinhead, sur les sociétés de sécurité influencées voire dirigées par des militants d'extrême-droite et sur les réseaux de mercenaires. Une partie non négligeable de ceux-ci participe aux activités du DPS* »²² ;
- c. Le pôle traditionnel de la sécurité et du gardiennage, qui n'a pas pu empêcher la société danoise *Group 4 Securicor*, employant plus de 340 000 personnes, de conquérir une situation de monopole sur ce créneau en France et plus largement en Europe.

En définitive, il apparaît que les SMP et SSP en sont restées, à quelques exceptions près, à un stade artisanal et qu'elles sont souvent teintées d'idéologie radicale. C'est sans doute ce constat qui a conduit la représentation nationale à adopter la loi du 14 avril 2003 relative à la répression de l'activité de mercenaire : elle reflète une vision très étroite du phénomène qui se borne à renforcer le dispositif pénal en évitant d'aborder les enjeux profonds liés à l'essor phénoménal des SMP. Ce déni de la réalité conduit les professionnels du secteur à envisager des manœuvres de fuite, souvent au profit du complexe anglo-saxon. D'un strict point de vue économique, cela fait passer à la concurrence étrangère une main d'œuvre qualifiée, souvent formée par les armées

²² Rapport n°1622 de la Commission d'enquête sur les agissements, l'organisation, le fonctionnement, les objectifs du groupement de fait dit « Département Protection Sécurité » et les soutiens dont il bénéficiait, sous la présidence de Guy Hermier, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 26 mai 1999.

nationales. Mais il est un fait plus préoccupant encore : ces employeurs les font travailler au service d'intérêts d'Etats étrangers qui, bien qu'ils soient souvent alliés de la France, peuvent développer ponctuellement des stratégies opposées. Le souvenir de la cohorte de mercenaires recrutés par Laurent Gbagbo, parmi lesquels on dénombrerait quelques Français, et qui ont parfois fait face aux troupes françaises en Côte d'Ivoire, doit sonner comme un avertissement.

3.3 Une approche culturelle française des questions de sécurité qui reste à valoriser

Pourtant, la France ne peut-elle pas se prévaloir d'une approche culturelle différente, moins basée sur le rapport de forces que sur le contact étroit avec la population ? Contrairement aux Britanniques dont l'empire, maritime et commercial, était fondé sur une stratégie navale au service d'intérêts économiques, les Français se sont découverts une mission civilisatrice globale en ambitionnant de valoriser les pays qu'ils plaçaient sous administration ou protectorat. Les méthodes de Gallieni, fondées sur « *l'occupation progressive* », à travers l'établissement de postes militaires qui servaient aussi de marchés d'échange avec les indigènes, ont généré chez ces derniers une prospérité qui a grandement aidé à leur ralliement. Lyautey a codifié et raffiné ces pratiques, en définissant l'officier colonial par son « *rôle social* » également outre-mer : plus qu'un simple guerrier, il était aussi administrateur, éducateur, fermier, architecte et ingénieur. L'armée d'Afrique ne chercha pas tant à imposer la civilisation française qu'à établir une interaction régénérante entre l'Orient et l'Occident. Les SMP ne pourraient-elles pas s'inspirer de ce modèle, plutôt que de faciliter un pillage en règle des ressources de pays déjà confrontés aux plus grandes difficultés ? La population locale doit véritablement être considérée comme l'acteur majeur d'une reconstruction qui ne pourra pas aboutir contre sa volonté, voire sans sa coopération active.

Il émerge de ce substrat culturel trois principes peuvent servir de guide à des SMP « d'inspiration française », de manière à se prémunir des erreurs les plus grossières

D'abord, l'action d'une SMP doit être considérée comme continue, débutant bien avant la crise et se poursuivant au-delà ; dès lors, les modes d'action qui privilégient l'action de force, sans tenir compte de dégâts collatéraux majeurs, ne doivent être utilisés qu'en dernier recours. La riposte doit donc être proportionnée aux agressions subies, et la gradation des effets constituer le fil directeur de l'action armée.

Ensuite, la SMP doit se tenir à une stricte neutralité vis-à-vis des populations, en ciblant précisément la coercition à appliquer sur les armées adverses, les mouvements subversifs ou les meneurs.

Enfin, par-dessus tout, les SMP doivent créer un contact étroit et permanent avec l'habitant, indépendamment de tout bénéfice immédiat. Pour y parvenir, elles doivent comprendre la culture locale et démontrer que son intervention améliore les conditions de vie de la population, en termes de sécurité, de richesse et de reconnaissance.

Par quel moyen ? Il n'est pas absurde d'imaginer des SMP calquées sur le modèle de la gendarmerie française, implantant sur le théâtre un maillage de postes avancés, vivant au cœur des villes et villages, recevant les doléances, apaisant les conflits et recueillant le renseignement ; un recrutement local sélectif permettrait d'abonder les effectifs tout en améliorant la proximité.

Voici donc l'esprit qui peut inspirer un type nouveau de SMP. De manière plus opérative, de quelles propositions la France et l'Europe pourrait-elles être porteuses ?

3.4 Propositions

Les psychologues ont montré l'importance du besoin de sécurité dans les motivations humaines. Dans la hiérarchie des besoins fondamentaux proposée par Abraham M. Maslow (1908-1970), il se situe immédiatement au-dessous des besoins physiologiques (soif, faim, protection contre les intempéries, santé) et avant les besoins affectifs, d'estime de soi et de spiritualité. Or, à l'évidence, les Etats comme la communauté internationale n'ont plus les moyens de le satisfaire pleinement.

Le préalable à toute démarche innovante est donc la reconnaissance publique du fait « SMP », des avantages majeurs que procurent de telles sociétés mais aussi des écueils à éviter : en somme, une démarche analogue à celle qu'a conduite Jack Straw dans son *Green Paper* sur le sujet. Ensuite se pose logiquement la question de la réglementation. Le juriste Aymeric Philipon marque une préférence pour la réglementation nationale, car selon lui « *l'approche internationale est traditionnellement fondée sur la prohibition. Les outils existants [...] sont anachroniques et ne permettent pas de saisir le phénomène dans sa forme contemporaine* »²³. Toutefois, si cette solution permet aux Etats de se prémunir dans l'urgence des dangers les plus sérieux, elle ne peut qu'accentuer une concurrence déjà féroce entre les SMP et les inciter à s'enregistrer dans des Etats à la législation plus bienveillante. Le problème de fond posé par les SMP

²³ Aymeric Philipon, « *Les activités mercenaires et le droit* », sur le site internet de la FRS : www.frstrategie.org.

n'en serait aucunement réglé. Il semble donc, comme l'avaient pressenti les représentants de la SMP *Sandline* au moment où a éclaté le scandale des livraisons d'armes au Sierra Leone, d'instaurer par un ensemble de règles internationales un contrôle mondial des activités des SMP.

Cette dernière approche étant conforme à la celle de la France en matière de droit des conflits armés, pourrait faire l'objet de sa part propositions concrètes, bâties sur une architecture à deux niveaux :

3.4.1 Un cadre déontologique et technique sous l'autorité et le contrôle d'une instance corporative internationale

Compte tenu de la portée et des risques des missions confiées aux SMP, la création d'une instance corporative internationale, sur le modèle des « Ordres » d'autres professions à risque – avocats, médecins...- permettrait d'instaurer un premier niveau normatif, bâti sur le principe d'auto-régulation.

Cette instance composée de représentants éminents de la profession aurait d'abord la charge de recueillir les demandes d'adhésion et de les instruire sur la base de critères objectifs. Si l'inscription d'une SMP à « l'Ordre » ne peut pas revêtir de caractère obligatoire, elle doit néanmoins devenir un gage de fiabilité pour les clients potentiels. Les SMP demeurant « *free-lance* » devront en assumer les conséquences : elles ne pourraient prétendre à aucune attribution de marché par l'ONU et à aucune forme de protection en cas en cas de déconfiture.

Il serait opportun que l'Ordre rédige avec des représentants des clients, des ONG et des gouvernements un véritable code de conduite des SMP en opérations. On objectera que bon nombre de SMP disposent déjà d'une charte. Mais pour beaucoup d'entre elles, ces initiatives procèdent plus d'une recherche de respectabilité de façade que d'un engagement en profondeur. Dans le cas présent, « l'ordre des SMP » serait détenteur de pouvoirs statutaires lui permettant de radier de ses listes les sociétés qui ne respecteraient pas le code.

Dans le domaine technique, un travail normatif réalisé sous l'autorité de l'Ordre définirait les compétences minimales à développer par les SMP, tant sur le plan des moyens humains et matériels que sur le plan des procédures. Ceci garantirait une interopérabilité minimale avec les forces armées régulières mandatées par l'ONU.

Enfin, la mise au point d'une convention collective adaptée aux conditions particulières de travail de la profession, permettrait de limiter les ravages de la sous-traitance anarchique, et des recrutements médiocres à prix cassés.

3.4.2 *Un cadre juridique international sous l'égide et le contrôle de l'ONU*

Cette régulation interne d'origine corporative doit néanmoins, pour conserver sa crédibilité, s'adosser à un corpus normatif international adapté. Ce dernier pourrait prendre la forme soit d'un traité ou d'une convention, soit plus brutalement d'une décision du Conseil de sécurité, compte tenu d'une part de la nature et de la sensibilité du sujet, et d'autre part que le Conseil de sécurité est la seule institution de l'ONU dont les délibérations ont force obligatoire. Ces textes auraient pour finalité, dans l'esprit du *Green Paper* britannique, de structurer l'action des SMP de la manière suivante :

- en acceptant le principe d'un recours à des sociétés privées armées dans les zones de crise, sous conditions ;
- en définissant pour les SMP les règles applicables en matière de responsabilité pénale et civile, de droit des contrats vis-à-vis des clients et de droit du travail vis-à-vis des employés, ces dernières intégrant la convention collective élaborée par l'Ordre ;
- en posant les interdictions, notamment : ne pas conduire d'actions offensives, ne pas être en charge de la sûreté des routes et des bases militaires sur une zone de conflit de haute ou moyenne intensité²⁴ ;
- en instaurant une autorité de régulation centrale unique.

Cette dernière aurait véritablement le rôle clé : elle serait chargée :

- en amont de la crise, de recenser les SMP et de délivrer des accréditations ONU sur proposition de la structure corporative évoquée précédemment ;
- au déclenchement d'une crise, de faire déclarer l'aire géographique considérée « zone de guerre » par le Conseil de sécurité et de délivrer des mandats sur appel d'offres (pour les missions de SMP au profit de l'ONU) ou des autorisations d'exercer (pour les missions au profit d'organismes autres, qu'ils soient étatiques ou privés) ;
- pendant la durée de la crise et au-delà de son terme, charger des commissaires de contrôler sur place les pratiques et d'apprécier les résultats obtenus.

²⁴ Ces dispositions viennent en partie d'être adoptées par les Américains à travers le nouveau règlement intitulé « DOD Instruction 3020.41 ».

Dans ces conditions, les SMP qui choisiraient de ne pas se soumettre à ces décisions et d'agir de manière clandestine sur une zone de guerre seraient déclarés « mercenaires » et tomberaient directement sous le coup d'une instance répressive sous l'égide de la Cour Pénale Internationale.

En résumé, la communauté internationale doit jouer son rôle sur ce sujet essentiel qui modifie considérablement les conditions d'exercice de la violence sur la planète. Le phénomène continuera à s'amplifier, il devient donc urgent de le contrôler pour le bien des populations, dans une approche globale souple et moderne, mais ferme sur l'essentiel.

CONCLUSION

En définitive, la question des SMP se situe bien au cœur des enjeux de pouvoir et de puissance entre les Etats, mis au grand jour depuis l'effondrement du bloc de l'Est. Ces sociétés d'un genre nouveau démultiplient les capacités politiques, économiques et militaires des pays qui les tolèrent ou les promeuvent, en jouant un rôle d'interface entre ces mondes. Elles utilisent la puissance d'innovation et d'adaptation ainsi que la culture de performance du secteur privé pour exécuter magistralement des missions jusqu'ici considérées comme irréductiblement régaliennes. Au-delà de ces performances, elles permettent au politique de disposer de leviers différents dans sa recherche d'influence. Enfin, par leur rôle de représentation et de protection au profit des entreprises qui les emploient aux quatre coins du monde, elles contribuent à l'essor économique et à la création de richesse. Les SMP sont donc bien des outils formidables au service de la puissance des Etats. Elles ne sont finalement que le faux nez d'un impérialisme rénové.

Toutefois, les engagements récents éclairent les décideurs comme les opinions publiques sur les risques d'une privatisation anarchique de la fonction guerrière. L'isolement des agents opérationnels des SMP sur les zones d'engagement, l'absence d'unité de commandement, l'insuffisance des échanges d'informations, peuvent rapidement engendrer des drames. Plus graves encore sont les tendances mafieuses qui conduisent certains « entrepreneurs de guerre » à bafouer les obligations internationales et les droits de l'homme, où à aggraver la situation humanitaire de pays en développement en y entretenant la guerre, ou en confisquant cyniquement leurs seules ressources. Sur le long terme, ces dérèglements nuisent véritablement à l'influence profonde d'un pays sur la scène mondiale, et discréditent son système de valeur aux yeux des populations. Elles peuvent faire basculer ces dernières dans les bras d'idéologues ou de prédicateurs extrémistes. Dans ce sens, les SMP menacent d'affaiblir durablement la puissance de leur nation d'appartenance.

Au fond, la question essentielle enfouie au cœur de la problématique des SMP est celle des rôles respectifs de l'Etat et du secteur privé. Les nouvelles prestations de nature militaire proposées par ce dernier répondent à un besoin accru de sûreté et de sécurité qu'il est vain de nier. Bien au contraire, une approche pragmatique commande d'utiliser les ressorts naturels du milieu concurrentiel en complément des ressources nationales pour assurer la protection des populations.

Néanmoins, une prise d'initiative française auprès de la représentation des Nations Unies, fondée sur une approche en droit, permettrait à la fois de promouvoir une culture plus humaine dans le monde des SMP, et de se prémunir de leur excès. Elle permettrait surtout au citoyen du monde d'exercer un droit de regard et de contrôle sur des évolutions qui le concernent au premier chef.

Les règles de la guerre changent à nouveau. Les transformations sont imperceptibles mais inexorables. Saura-t-on en user pour le bien de l'humanité ?

BIBLIOGRAPHIE

DOCUMENTS PRIMAIRES

Article 47 du Protocole additionnel de 1977 aux Conventions de Genève de 1949.

Convention de L'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) sur l'Elimination du Mercenariat en Afrique de 1977.

Loi n°2003-340 du 14 avril 2003 relative la répression de l'activité de mercenariat, Journal Officiel, n°89 du 15 avril 2003, p.6636.

Private Military Companies : options for Regulation, return to an Adress of the Honourable the House of Commons, 12th February 2002, London, The Stationnery Office

OUVRAGES EN FRANÇAIS

ROCHE Jean-Jacques, *Insécurité publiques, sécurité privée ? Essais sur les nouveaux mercenaires*, Economica, Paris ; 2005.

CHAPLEAU Philippe, *Sociétés militaires privées, enquête sur les soldats sans armées*, collection L'art de la guerre, Editions du Rocher, Paris ; 2005.

HUBAC Olivier (dir.), *Mercenaires et polices privées, la privatisation de la violence armée*, Le tour du sujet Universalis, Paris ; 2005.

MAKKI Sami, *Militarisation de l'humanitaire, privatisation du militaire*, Cahier d'études stratégiques, n° 36-37, Cirpes, Paris ; 2004.

TOFFLER Alvin et Heidi, *Guerre et contre-guerre*, Fayard, Paris ; 1994.

VAN CREVELD Martin, *Les transformations de la guerre*, Editions du Rocher, Paris ; 1998.

OUVRAGES EN ANGLAIS

SINGER Peter Warren, *Corporate Warriors*, Cornell University Press, Londres ; 2004.

ARTICLES DE REVUES EN FRANÇAIS

ESPOTI Robert, Les compagnies privées de sécurité américaines en Afrique, *Revue de la Défense nationale*, mars 2005.

MAKKI Sami, « *PMCs et marché de la homeland security* », *Revue de la gendarmerie nationale*, décembre 2003.

MAKKI Sami, « *Société militaires privées dans le chaos irakien* », *Le Monde diplomatique*, novembre 2004.

DE GMELINE Vladimir, « *Les nouveaux mercenaires* », *Valeurs actuelles*, 16 avril 2004.

ARTICLES DE REVUES EN ANGLAIS

KILEY Sam, « *The hogs of war* », *The Spectator*, Londres, juin 2004.

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION | 1 |
| PREMIERE PARTIE : SSP ET SMP : UN MARCHE PROMETTEUR | 5 |
| 1.1 Avantages d'ordre politique et stratégique | 5 |
| 1.2 Avantages d'ordre militaire et tactique | 7 |
| 1.3 Avantages d'ordre économique | 9 |
| 1.4 L'approche réaliste du concept de puissance | 11 |
| DEUXIEME PARTIE : LES ECUEILS D'UNE PRIVATISATION INCONTROLEE DES DETENTEURS DE LA FORCE ARMEE | 13 |
| 2.1 L'évaporation des meilleurs éléments des armées régulières..... | 13 |
| 2.2 Les risques inhérents au métier | 14 |
| 2.3 Un dangereux déficit de coordination avec les moyens régaliens..... | 15 |
| 2.4 Une compétence moyenne en baisse ? | 15 |
| 2.5 Un enrichissement à l'odeur de soufre | 16 |
| 2.6 La question de l'éthique | 17 |
| 2.7 La faiblesse du cadre juridique et déontologique international..... | 19 |
| 2.8 L'approche idéaliste du concept de puissance..... | 20 |
| TROISIEME PARTIE : PLAIDOYER POUR L'ECLOSION D'UN MODELE ALTERNATIF D'INSPIRATION FRANCAISE | 22 |
| 3.1 La vision de Van Creveld et le rêve de Toffler | 22 |
| 3.2 La France et les SMP..... | 24 |
| 3.3 Une approche culturelle française des questions de sécurité qui reste à valoriser | 26 |
| 3.4 Propositions | 27 |
| 3.4.1 Un cadre déontologique et technique sous l'autorité et le contrôle d'une instance corporative internationale | 28 |
| 3.4.2 Un cadre juridique international sous l'égide et le contrôle de l'ONU | 29 |
| CONCLUSION | 31 |
| BIBLIOGRAPHIE | 32 |